



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Une politique communale qui tient compte de notre planète ?



Les élections sont passées, le nouveau Collège communal est en place, alors que pouvons-nous espérer pour les six années à venir ?

Nous savons que nous vivons sur une planète malade et qu'il est urgent de modifier nos comportements. Bien sûr c'est l'affaire de chaque citoyen, mais celui-ci peut être stimulé, voire aidé, par les femmes et les hommes politiques à

qui il a confié le pouvoir. Il n'est plus possible de consommer, de manger, de nous chauffer, de nous déplacer, de gaspiller les ressources comme nous l'avons fait depuis plus de cinquante ans. Tous les signaux sont au rouge et il est temps de réorienter nos modes de fonctionnement au quotidien si nous voulons donner un avenir à nos enfants. Les élus communaux ont un rôle à jouer dans ces changements.

Lasne Nature attend de la nouvelle équipe qu'elle mette rapidement en œuvre les actions qui rendront la qualité de vie et la bonne santé des Lasnois meilleures, sans oublier le destin de notre seule planète. Nos élus ont des moyens d'action à différents niveaux. Dans notre bulletin n°114 de juin 2018, nous avons suggéré un certain nombre de pistes potentielles à suivre.

- Donner plus de place à la biodiversité lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme, lors de l'aménagement

d'une voirie, ou encore dans la gestion des espaces publics.

- Limiter la croissance des espaces urbanisés, préserver les ouvertures paysagères.

- Développer un réseau praticable dédié à la mobilité douce en préservant nos chemins et sentiers, en aménageant des pistes cyclables et des trottoirs.

- Encourager les réductions de la consommation d'énergie.

- Faire respecter les réglementations existantes en matière de circulation routière et en matière environnementale.

- S'inscrire dans la transition sociétale qui a vu le jour lors de la législature précédente.

Nous espérons ne pas devoir attendre six ans pour nous réjouir de la mise en place d'initiatives concrètes allant dans ce sens.

Willy Calleeuw

Climat : demain, après-demain... ? Non, c'est MAINTENANT qu'il faut agir p 3

Inauguration de l'écoduc Groenendaal p 4



Aménagement de la vanne du moulin à Genval p 5

Le nourrissage des oiseaux d'eau p 6

Ecrevisses exotiques en Dyle-Gette : appel à témoignages p 9

Notre asbl fait partie de la cuvée 2018 des « Formidables Lasnois »

Nous remercions le jury pour cette reconnaissance, et nous voulons la partager avec tous ceux qui nous soutiennent, avec tous ceux qui participent à nos actions, avec tous ceux qui ont créé l'asbl (en 1990) et avec tous ceux qui ont contribué à son fonctionnement.



Rejoignez-nous sur Facebook



Notre soirée : «L'intelligence des arbres»



Lasne Nature proposait, il y a 3 mois, la projection du film « L'intelligence des arbres ». C'était sans compter sur l'engouement du public pour ce sujet. Nous avons été très vite dépassés par les demandes de réservation pour la séance du 12 octobre et une seconde séance a alors été programmée le 26 octobre afin d'offrir une alternative aux candidats refusés lors de la première séance.

En effet, une première salle de 200 places a été rapidement remplie le 12 octobre, ce qui entraîna le refus de plus de 250 candidats spectateurs ce soir-là et une salle de 500 places fut ensuite facilement remplie par les réservations reçues pour la séance du 26 octobre. Nous avons encore dû refuser de nombreuses demandes par mail et téléphone.

Nous devons l'avouer : le succès nous a causé quelques soucis d'organisation. Mais c'est avec un

réel plaisir que nous avons découvert un public enthousiaste et demandeur d'une vision plus en accord avec les rythmes de la Nature. Beaucoup se rendent compte que les activités humaines ne sont plus en adéquation avec notre environnement auquel des dégradations, des destructions sont causées chaque jour et partout sur notre planète.

Heureusement beaucoup de jeunes sont prêts à relever le défi, même si ce défi est l'affaire de tous, jeunes et moins jeunes, politiques et citoyens.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ces deux soirées, et plus particulièrement le Dolce La Hulpe pour son accueil.

CLW

Auprès de mon arbre...

LE COIN DU LECTEUR

Amateurs de lecture, n'hésitez pas à nous communiquer le livre, d'aventure, de fiction, ou scientifique, **concernant les arbres**, qui vous a intéressé. Passionnés de lecture envoyez, vos suggestions à secretariat@lasne-nature.be



Les livres de ce trimestre :

«**LE JOURNAL INTIME D'UN ARBRE**» de Didier Van Cauwelaert - ISBN 978-2-253-16654-2

On m'appelle Tristan, j'ai 300 ans et j'ai connu toute la gamme des émotions humaines. Balloté entre les secrets de mon passé et les rebondissements du présent...

«**LA VIE SECRETE DES ARBRES**» de Peter Wohlleben - ISBN 978-2-35204-593-9

Un livre passionnant et fascinant. P.Wohlleben est un merveilleux conteur, à la fois scientifique et écologique.

LE COIN MUSIQUE

Aux amateurs de musique (tous les genres) n'hésitez pas à nous communiquer le ou les morceau(x) **évoquant les arbres**.

Amateurs de musique envoyez vos suggestions à secretariat@lasne-nature.be

- Quelques titres de ce trimestre : «SOUS MON ARBRE» de Julien Clerc

«L'ARBRE VA TOMBER» de Francis Cabrel

«AUPRES DE MON ARBRE» de Georges Brassens

Vous pouvez découvrir sans difficultés ces musiques sur "Youtube"

AU SOMMAIRE

Une politique communale qui tient compte de notre planète ?	1	Le souffle de l'automne	7
Notre soirée : «L'intelligence des arbres»	2	Le Réseau Wallonie Nature	7
Auprès de mon arbre..	2	Les chemins et sentiers de Lasne (26)	8
Climat : demain, après-demain... ? Non, c'est MAINTENANT qu'il faut agir !	3	Mars 2019	8
Inauguration de l'écoduc Groenendaal	4	Ecrevisses exotiques en Dyle-Gette : appel à témoignages	9
Aménagement de la vanne du moulin à Genval	5	La boutique de Lasne Nature	10
Le nourrissage des oiseaux d'eau	6	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Un plaidoyer pour le Végétal	7	Mots croisés	11
		La nature de décembre à février	12

Pour nos membres qui souhaitent être informés par courriel :

Nous les invitons à nous communiquer leur adresse e-mail, en envoyant un courriel à support@lasne-nature.be , en y indiquant leurs nom et adresse.

Ces informations seront utilisées exclusivement par l'asbl Lasne Nature, et ne seront d'aucune façon communiquées à d'autres.

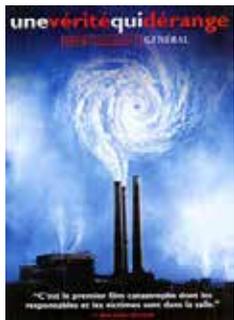
Chacun pourra demander d'être retiré de cette liste, quand il le souhaite.

Climat : demain, après-demain... ? Non, c'est MAINTENANT qu'il faut agir !

A la sortie d'un été très chaud, de nombreuses voix se sont élevées pour rappeler au monde les réalités du changement climatique. La fréquence accrue des dérèglements catastrophiques (sécheresses, incendies de forêts, canicules, ouragans, ...) a remis en mémoire ce que les climatologues nous annoncent depuis plus de 20 ans ...

En effet, c'est en 1990 qu'était publié le premier rapport du GIEC¹ : « *Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, beaucoup de changements observés sont sans précédent depuis des décennies voire des millénaires. Les émissions dues aux activités humaines accroissent sensiblement la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre ... intensifiant le réchauffement général de la surface terrestre.* »

En 1997 était né l'espoir que le Protocole de Kyoto pourrait enclencher une dynamique positive pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (c'était la COP 3) !



En 2006, le film choc d'Al Gore, « *Une vérité qui dérange* » avait tenté de sensibiliser les citoyens américains à l'urgence de changer nos modes de vie. Son film avait fait le tour du monde, réveillant les consciences,

jusqu'à valoir à son auteur le prix Nobel de la Paix. Dans un nouveau film « *Une suite qui dérange* » réalisé 12 ans plus tard, Al Gore ne peut que constater que tout ce qu'il avait prévu est arrivé. La situation a empiré et peu d'actions ont été entreprises ! Impacts sur la biodiversité, la santé, l'agriculture, les migrations humaines, le niveau des mers... sont des risques susceptibles d'entraîner aussi de graves crises économiques et migratoires ! Les pays les plus pauvres sont les plus vulnérables.



Après l'été 2018 durant lequel des records de chaleur ont été battus, Jean Pascal Van Ypersele, éminent climatologue du GIEC, a déclaré que le doute n'était plus permis :

« *cette vague de chaleur est directement due au réchauffement climatique. Son intensité, la répétition de ce genre de phénomènes, sont extension dans le monde... on ne peut pas conclure autre chose !* »²

En septembre 2018, un sommet sur le climat organisé à San Francisco a donné le signal d'une nouvelle mobilisation. Son but était de montrer que les initiatives locales sont parfois plus efficaces que les promesses des dirigeants. Des villes, des régions, des entreprises et des ONG ont entrepris de relancer la dynamique de l'Accord de Paris. Au sein du réseau c40³, une centaine de grandes villes des cinq continents se sont engagées à arriver à zéro carbone d'ici 2050, en agissant sur l'efficacité énergétique, l'éclairage, les transports en commun, les déchets, l'alimentation, l'isolation des bâtiments, la restauration des écosystèmes...

Sorti en ce même mois de septembre 2018, le nouveau film de Cyril Dion : « *Après-demain* » explique l'énorme défi qui attend la nouvelle génération. Face à l'accélération du changement climatique et à la disparition de la biodiversité, l'humanité doit s'organiser et « *construire un monde dans lequel on aura envie d'habiter* »⁴. Le film a été présenté au cours du Festival des Initiatives de Transition : « *Maintenant, ensemble construisons le monde de demain* »⁵.

Et finalement le 8 octobre 2018, le dernier rapport du GIEC a dénoncé un « Big Bang écologique » : « *L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, la couverture de neige et de glace a diminué, le niveau des mers s'est élevé et les concentrations des gaz à effet de serre ont augmenté.* »

Selon le Climate Action Network⁶, le GIEC adresse ainsi un message d'urgence mais aussi d'espoir : « *Le point positif est que nous avons encore une chance de limiter la hausse des températures en dessous de 1,5°C, les solutions sont à notre portée mais les ambitions doivent être revues à la hausse.* »

Il est donc grand temps de participer au mouvement citoyen de la transition et d'encourager tout ce qu'il est possible de faire au niveau local !

Dans le cadre de la Convention des Maires et du programme POLLEC⁷, de nombreuses communes wallonnes ont déjà mis en place un **plan d'actions climat-énergie**.

Épinglons quelques exemples d'actions possibles :

- Gestion énergétique des bâtiments communaux, avec pour objectif de réaliser des économies en chauffage et électricité.
- Aide technique à la rénovation énergétique des bâtiments privés, sensibilisation des occupants à l'utilisation rationnelle de

l'énergie.

- Renouvellement de l'éclairage public afin de réaliser d'importantes économies d'énergie ;
- Promotion du « check-up énergie » pour les commerçants ;
- Effort de sensibilisation dans les écoles : il s'agit d'intégrer la gestion rationnelle de l'énergie dans le projet pédagogique, avec par exemple des « valises énergie » à la disposition des enseignants ;
- Mise en place d'un réseau performant de mobilité alternative, susceptible d'entraîner un véritable changement dans les modes de déplacement, et diminuer l'usage de la voiture ;
- Développement d'une politique d'achats durables par les autorités communales, fontaines à eau, alimentation bio et locale dans les cantines scolaires, chasse aux emballages plastiques et non réutilisables, encouragement du zéro-déchets...
- Soutien aux énergies renouvelables, par exemple à l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Soutien à l'agriculture durable, sans pesticides ni intrants chimiques afin de restaurer la biodiversité locale.

« Qu'est-ce qu'on attend ? »

C'est le titre d'un documentaire⁸ qui montre comment une petite commune d'Alsace a pris la voie de la transition et a pu réduire significativement ses émissions



de gaz à effet de serre grâce à des initiatives locales. A la veille de la COP 24 qui se tiendra en décembre 2018 en Pologne, il est temps que le monde se réveille ! On y fera le bilan des engagements climatiques nationaux, qui sont toujours largement

insuffisants pour limiter à +2° la hausse globale des températures.

Les pistes d'actions concrètes sont nombreuses, seule manque la volonté politique de les mettre en application ! Il nous reste 20 ans pour inverser la tendance et nous sommes la dernière génération qui peut encore agir.

Denise Morissens

¹ GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Interviewé par Alix Battard sur le plateau du RTL info.

³ <https://www.c40.org>

⁴ <https://www.demain-lefilm.com/apres-demain>

⁵ Ottignies Louvain-La-Neuve, 19 au 23 septembre 2018

⁶ www.caneurope.org

⁷ POLLEC : Politique Locale Energie Climat (SPW)

⁸ Film de Marie Monique Robin



INAUGURATION DE L'ECODUC GROENENDAAL

Les espèces animales et végétales (diversité spécifique) ne peuvent être protégées sans conserver les milieux naturels qu'elles habitent (diversité écologique), milieux où elles trouvent leur refuge, leur nourriture, leur site de reproduction.

La fragmentation actuelle des milieux naturels est une des causes principales de l'érosion accélérée de la biodiversité à laquelle nous assistons actuellement, avec la disparition des populations de nombreuses espèces. La réduction de superficie du milieu, la perte des connexions avec d'autres milieux adéquats ont pour conséquence la diminution du nombre d'individus de l'espèce, qui ne permet plus une diversité génétique suffisante.

D'où, la population ne pourra plus faire face à l'apparition de maladies, d'attaques de prédateurs ou autres accidents écologiques par manque d'un nombre suffisant d'individus résistants. La population de cette espèce est condamnée à disparaître un jour ou l'autre.

Il est donc essentiel d'éviter désormais le morcellement des habitats et de reconnecter ceux qui ont été fragmentés, par la construction d'écoducs, d'écoponts, d'écotunnels, de boombrogen, etc.

Les zones de liaison et les couloirs de liaison du maillage écologique, de même que les zones de lisières des bois et forêts doivent également être sauvegardés afin d'éviter l'interruption des voies de migration des espèces.

L'inauguration de l'écoduc de Groenendaal a eu lieu le 3 juin 2018 en présence des autorités, des gestionnaires forestiers et des représentants des associations de conservation de la nature des trois Régions ainsi que de la presse et d'un nombreux public. Les Amis de la Forêt de Soignes présents étaient vivement intéressés par l'évènement. Après l'allocation des représentants des autorités du Conseil de l'Europe et des Régions flamande et bruxelloise, puis des gestionnaires forestiers devant la Loge royale de l'ancien champ de course, les guides ont fourni sur le terrain les explications détaillées relatives aux objectifs du projet et aux travaux réalisés depuis septembre 2016, après de nombreux mois de travaux préparatoires.

Life+ OZON est un partenariat entre l'Agentschap voor Natuur en Bos, l'Agentschap Wegen en Verkeer, le département Omgeving des autorités flamandes et Bruxelles Environnement.



Les communes d'Hoeilaart, Overijse et Tervuren participent au financement. Le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne, l'United Nations Environment Program et la commune de Rhode-Saint-Genèse soutiennent le projet symboliquement. Le projet est financé par le Fond structurel européen Life+.

En 2017 et en 2018, 10.500 arbres et arbustes ont été plantés aux abords de l'écoduc (viornie obier, cornouiller sanguin, sorbier, érable champêtre, afin de fournir de la nourriture aux insectes, aux oiseaux et aux mammifères.

Depuis le 30 mai, un troupeau de douze Highlands pâture environ 24 ha de prairie et friche et de forêt du côté ouest de l'écoduc, sur l'ancien espace de l'hippodrome, afin de maintenir un paysage semi-ouvert, avec des lisières riches en espèces diverses. Des clôtures à faune de 2 m de haut ont été installées sur 24 km le long du ring 0 et de l'E 411, reliant plusieurs lieux de traversée en dessous (écotunnels, écobuses) et au-dessus des autoroutes (écoduc et pont entre les arbres). L'objectif : guider les animaux vers les entrées de ces ouvrages et éviter leur massacre et des accidents dans la circulation automobile.

L'écoduc de Groenendaal, en forme de diablo, mesure 60 mètres de large en son milieu.

Sur le tablier du pont : une couche de terre variant de 30 cm à 160 cm. Ce qui permet la plantation d'arbustes, d'arbres, la pose d'andains et la création d'un corridor humide avec cinq mares au-dessus et autour de l'écoduc. Les amphibiens peuvent ainsi progressivement faire la traversée en passant de l'une à l'autre. Des arbustes (aubépine, prunellier, noisetier...) et des arbres (chêne sessile, charme, tilleul...) pourront guider les animaux (chevreuil, sanglier, renard, blaireau, écureuil, martre, putois, hérisson...) sur l'écopont, comme s'ils suivaient un couloir forestier. Un tel couloir boisé orientera les chauves-souris pour franchir la route.

Les andains¹, disposés en couloir traversant le pont dans toute sa longueur, sont composés de souches, de branches et de racines d'arbres. Dans ce bois mort, des invertébrés (carabes²), des reptiles (lézards vivipares, orvets), des petits mustélidés, peuvent se réfugier, se reproduire, trouver de la nourriture et de là, passer de part et d'autre de l'écoduc vers la forêt.

Les traces de passage des animaux se marqueront par leurs empreintes dans le couloir transversal ensablé barrant le pont. Des caméras infrarouges confirmeront les



passages, généralement nocturnes.

Nous félicitons tous les acteurs de l'ANB (*ndlr* : Agentschap voor Natuur en Bos) qui ont réalisé ce beau travail du projet Life+ Ozon.

La reconnexion des divers secteurs de la forêt de Soignes permettra d'améliorer la diversité génétique dans les populations des espèces animales, en rétablissant le maillage vert et en sauvegardant l'écosystème forestier.

Nous espérons la poursuite prochaine des projets de reconnexion, avec la construction d'un écoduc sur la chaussée de La Hulpe, reliant les deux parties de la réserve forestière intégrale du Grippensdelle (patrimoine mondial de l'humanité reconnu par l'UNESCO). Il sera situé dans le prolongement de l'écoduc qui surplombe la ligne de chemin de fer 161 Bruxelles-Luxembourg.

Cela permettra les migrations des chevreuils sur une très grande superficie. D'autres passages de faune sur la E 411 et au niveau des petites routes de circulation seront encore souhaitables.

De telles reconnexions sont proposées dans les nouveaux programmes de gestion des trois Régions, dont nous attendons avec espoir les réalisations.

Jacques Stenuit, Président de l'asbl Les Amis de la Forêt de Soignes

¹ Andain : bande continue de résidus végétaux, étalés sur le sol, en tas. Andain forestier : accumulation linéaire de souches, branches, sections de troncs ; alignement de rémanents d'exploitation.

² Parmi les insectes coléoptères qui habitent en forêt de Soignes, les espèces de carabes sont nombreuses et parmi elles le Carabus auronitens auronitens f. ind. Putzeysi, coléoptère de la famille des Carabidae, le Carabe à reflets d'or. C'est le plus bel insecte de Soignes. C'est un mutant endémique de la forêt de Soignes, d'un très grand intérêt, strictement protégé en région bruxelloise.

Aménagement de la vanne du moulin à Genval

On en parlait au Contrat de rivière Dyle-Gette depuis 2011, la Région wallonne l'avait inscrite comme action prioritaire dans le cadre des Plans de Gestion des Districts Hydrographiques (Directive Cadre-Eau) pour la période 2016-2021 et finalement la Province du Brabant wallon l'a fait en 2018 ! On parle ici d'un projet de restauration hydromorphologique de la Lasne à Rixensart à hauteur de la rue du Moulin. Rapide retour sur ce beau chantier, novateur dans le sous-bassin.



Il n'y a pas que la qualité de l'eau qui peut jouer en défaveur du retour des poissons dans nos eaux. Les obstacles à la libre circulation sont en effet des écueils parfois majeurs qui peuvent entraver la recolonisation tant attendue des différents tronçons d'un cours d'eau par les poissons, suite par exemple à l'amélioration généralisée de la qualité des eaux dans notre sous-bassin. Nous vous renvoyons à un précédent article pour en savoir plus sur la thématique. La libre circulation des poissons est par ailleurs reprise dans plusieurs réglementations comme la Décision Bénélux, la Directive Faune-Flore-Habitats, le Règlement européen sur l'anguille ou encore le nouveau Décret cours d'eau adopté par le Parlement wallon le 03 octobre 2018. De là découlent donc quelques obligations...

Et pour mettre en pratique ces obligations, outre des opportunités ponctuelles à saisir quand elles se présentent, il est préférable de travailler à l'échelle de l'entièreté d'un cours d'eau et d'adopter une démarche de priorités allant de l'aval vers l'amont. Aval vers amont car pour un poisson, selon les obstacles, il est souvent plus facile de descendre que de remonter ; et compte tenu du nombre d'obstacles sur les cours d'eau locaux, le cours aval est de fait plus poissonneux que l'amont.

La Lasne à Rixensart

Pour en revenir à l'affaire qui nous préoccupe, on peut partir d'un simple constat fait en 2010 lors d'une pêche électrique réalisée à la rue du moulin à Genval. Enormément de poissons avaient été recensés en aval de la chute d'eau et quasi rien en amont ; voilà qui illustre bien l'effet barrière de la vanne. Cet ouvrage est d'ailleurs considéré dans l'inventaire de la Wallonie comme un obstacle majeur. Enfin, pour se resituer dans un contexte plus global, il faut savoir qu'en Flandre, tous les obstacles au déplacement des poissons ont été levés sur la Lasne en aval. Le travail pouvait donc commencer en Wallonie...

L'année suivante, via un stage de fin

d'étude, le CRDG commence à s'intéresser à cet obstacle. Tout cela débouche sur une soumission de projet aux Fonds Européens de la Pêche. Malheureusement ce projet, impliquant études et investissements, est refusé notamment car l'obstacle se situe sur un tronçon de cours d'eau en 2ème catégorie (gestion provinciale). Du coup tout cela retombe quelque peu dans l'oubli jusqu'à ce que, courant 2015, la Wallonie décide d'intégrer la levée de cet obstacle dans les objectifs prioritaires des nouveaux PGDH avec comme maître d'œuvre la Province du Brabant wallon.

Puis tout va très vite :

- Dès la fin de cette année, la cellule de gestion des cours d'eau de la Province du Brabant wallon convoque une première réunion de consultation pour recueillir les avis, idées et commentaires de divers acteurs directement concernés par la levée de l'obstacle (Département de la Nature et des Forêts, Société de pêche locale, Commune, Association de protection de la nature et Contrat de rivière).
- L'année suivante, après études et dimensionnement en interne, un premier projet voit le jour.



Comme ce dernier se déploie en partie sur le domaine public communal et suite aux discussions lors d'une réunion de restitution, deux alternatives sont proposées au Collège de Rixensart.

- Une fois le choix effectué, la procédure de permis d'urbanisme est alors lancée.
- Les travaux sont enfin réalisés courant août-septembre 2018.



Les travaux ne furent évidemment pas de tout repos car il a fallu intégrer la présence d'un collecteur d'eaux usées, d'une conduite de gaz et d'un pipe-line, rien que ça ! Fruit d'une démarche concertée, il a fallu en outre concilier divers enjeux locaux :

- **Patrimonial** : souhait de conservation

de la structure originelle de la vanne, témoignage d'un passé industriel pas si lointain.

- **Halieutique** : maintien d'une lame d'eau suffisante pour assurer une activité locale de pêche via la mise en place de seuils enrochés (ou cascadelles).



Exemple de seuil enroché installé pour oxygéner et maintenir une certaine hauteur d'eau en amont de la vanne.

- **Environnemental** : légère reméandration du cours d'eau et diversification des faciès d'écoulement.

- **Inondation**.

L'objectif final d'assurer la libre circulation



des poissons a bien été atteint. Dans le détail, pour libérer les malheureux prisonniers subaquatiques, la franchissabilité de l'obstacle a été rétablie
1/ en limitant le débit passant par la vanne, via la dérivation d'une partie de celui-ci, et

Détail de l'aménagement du canal de dérivation (ndlr le niveau d'eau est très bas)

2/ en soutenant la ligne d'eau à l'aval de la vanne par le découpage du linéaire en une série de bassins.



C'est une nouvelle Lasne sur ce tronçon qui s'offre au regard. Depuis cette vue, on distingue bien les différents bassins successifs et les échancrures qui dirigent le flux d'eau

Article complet sur <http://www.crdg.eu/actions-2/gestion-des-cours-d-eau-2/amenagement-de-la-vanne-du-moulin-a-genval>

Publié le vendredi 26 octobre 2018 par le Contrat de Rivière Dyle Gette (CRDG)



Le nourrissage des oiseaux d'eau

Qui n'a jamais donné un bout de pain ou des restes de repas à une patrouille de canards quémendeurs autour d'un plan d'eau ? Derrière ce geste en apparence anodin et bénéfique pour les oiseaux, se cache une réalité toute autre aux conséquences parfois à l'opposé du bon sentiment qui les a initiées ...

Suivez le guide !



Exemple de panneau installé le long de la Meuse
(Photo : CR Haute Meuse)

Dans l'imaginaire commun, le rituel du bout de pain lancé aux canards relève d'une habitude et renvoie à des souvenirs heureux de moments partagés avec enfants et petits-enfants. Toutefois cette pratique peut se révéler néfaste. Si le nourrissage occasionnel avec de petites quantités de pain ne met pas en danger la santé des oiseaux d'eau, un nourrissage massif avec du pain, dans les lieux où il y a peu de nourriture végétale, peut engendrer des problèmes de digestion voire de carence alimentaire et des troubles comportementaux de dépendance (perte d'un instinct naturel). Rappelons ainsi un simple principe de base : les canards et cygnes, à qui sont principalement destinés ces actes de nourrissage, sont en principe herbivores ; le pain (ou le jambon) ne leur convient pas et ne leur assure pas un régime alimentaire équilibré...

Le nourrissage des oiseaux d'eau peut également avoir des conséquences néfastes en termes de transmission de maladies. Le (gros) surplus qui ne sera pas consommé, par satiété ou manque d'intérêt, va se décomposer dans l'eau et enrichir en excès le milieu. Ce faisant, le taux d'oxygénation des eaux va chuter et des substances comme l'ammoniac et le dioxyde de carbone vont être libérées. Tout ceci va donc créer des conditions très propices à la prolifération d'algues ou de bactéries anaérobies pathogènes du type *Clostridium botulinum*. Ces bactéries vont à leur tour produire des toxines dangereuses et responsables des vagues de botulisme, pouvant gravement affecter les oiseaux fréquentant le plan d'eau en cas d'ingestion (paralysie respiratoire,

noyade...). Ces épisodes de botulisme aviaire peuvent apparaître toute l'année, mais sont plus fréquents durant les étés caniculaires (comme en 2018), lorsque la chaleur est persistante et couplée à une faible profondeur d'eau, elle-même par ailleurs peu oxygénée.

Pour information, il y a en outre de grandes probabilités que la nourriture ainsi jetée attire in fine l'attention des rats. Grâce à des offrandes répétées ces derniers vont bien sûr commencer à proliférer localement avec, là encore, tous les risques sanitaires liés à la transmission potentielle de maladies... sans parler des nuisances qu'ils pourraient occasionner pour le voisinage.



Déchets de cuisine en bord de cours d'eau (Quai St-Michel à Grez-Doiceau)

Le nourrissage des oiseaux d'eau contribue encore à la prolifération des espèces exotiques envahissantes comme la Bernache du Canada ou l'Ouette d'Égypte. Ces espèces peu farouches et particulièrement opportunistes profitent de cette manne providentielle, se sédentarisent, se reproduisent mieux et engendrent du coup pas mal de nuisances là où elles prolifèrent. La concurrence avec les autres espèces peut même se révéler très intense.



Ouette d'Égypte (photo : Delphine Bourdais)

Au final, elles peuvent avoir un impact assez marqué sur l'environnement dans lequel elles vivent :

- Elles détruisent la végétation rivulaire et celles des milieux humides.
- Elles favorisent l'érosion des berges par piétinement. En effet, les espaces où ces oiseaux stationnent ne passent

généralement pas inaperçus. Le pâturage et le piétinement occasionnent en outre des dommages aux cultures et pelouses.

- Leurs excréments en excès participent également à la dégradation de la qualité de l'eau (+ cf botulisme), souillent les espaces verts, les chemins de promenades et autres espaces de détente.
- Elles peuvent en outre avoir un comportement agressif à l'égard des autres oiseaux d'eau, voire des humains et de leurs animaux de compagnie notamment pour défendre nids et poussins.



« contexte idéal pour les bernaches du Canada : repos et nourriture au niveau des étangs, refuge et nourriture dans les cultures avoisinantes »
(Vallée du Ri d'Hez)

De manière générale, et ce quelle que soit la saison, les oiseaux d'eau pourront trouver graines, végétaux ou insectes en abondance dans ou aux abords des plans d'eau ; ils seront donc tout-à-fait capables de se nourrir seuls ! Le nourrissage des oiseaux sur les lieux publics (parcs, cours d'eau, étangs...) est d'ailleurs, rappelons-le, interdit par la législation, à l'exception des aliments destinés aux oiseaux des jardins en période hivernale.

Article complet sur <http://www.crdg.eu/>

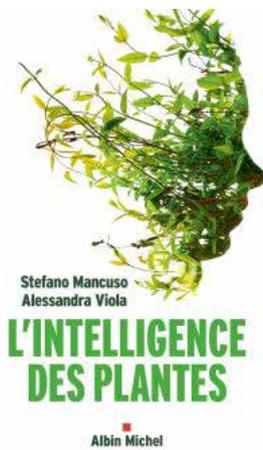
Publié le vendredi 22 octobre 2018 par le Contrat de Rivière Dyle Gette (CRDG)

La fête de la pomme et notre promenade du 21 octobre à Céroux



Un plaidoyer pour le Végétal

En prolongement du Film « L'Intelligence des Arbres », projeté les 12 et 26 octobre derniers, nous ne pouvons que vous conseiller un autre plaidoyer pour le Végétal en général d'après le livre « L'Intelligence des plantes » de Stefano Mancuso et Alessandra Viola – (Albin Michel) disponible à la Bibliothèque de Lasne.



Le règne végétal n'est pas reconnu à sa propre valeur et voici quelques arguments qui plaident sa cause.

– Les premiers organismes apparus sur Terre étaient des êtres vivants de type végétal qui, grâce à la photosynthèse, ont généré de l'oxygène et rendu possible le développement de la vie.

– Les végétaux représentent plus de 99,5 % de la biomasse de notre planète.

– Dans la biosphère les plantes servent d'intermédiaires entre le soleil et le règne animal et remplissent donc une fonction universelle pour la vie sur Terre.

– Tout ce que nous mangeons, viande et poisson inclus, est végétal ou s'est nourri de végétaux avant de devenir ce qu'il est.

– Sans les plantes notre espèce ne tarderait pas à s'éteindre alors qu'elles pourraient très bien vivre sans nous.

– Les cellules végétales sont plus complexes que les cellules animales : elles possèdent un chloroplaste qui assure la photosynthèse et la paroi qui les entoure entièrement les rend beaucoup plus robustes.

– Toutes leurs facultés sont réparties de manière uniforme dans l'organisme et ne sont donc pas concentrées en un seul lieu de réception des signaux, de sorte que presque aucune de leurs parties ne leur est vraiment indispensable et les informations peuvent donc atteindre plus vite l'endroit où elles sont utiles. Cela leur permet d'être mangées sans subir de dommages trop graves. Aucun animal ne peut en dire autant.

Marie Bronchart

Le souffle de l'automne

Une fois revenus ces jours en demi teintes, où l'or et le pourpre se mélangent sur les arbres, où un soleil plus pâle mais encore chaud colore nos jardins, c'est aussi l'heure du retour des souffleurs thermiques !

Chaque jardinier semble avoir reçu comme cadeau de Noël cet engin destiné à débarrasser les allées, pelouses et chemins... des tristes feuilles mortes qui ne devraient pas tomber chez lui. « Rien ne résiste à son souffle puissant, il fait place nette en un clin d'œil, et sans efforts ! »

D'un vrombissement efficace, il vous débarrasse de tous les détritiques végétaux que le vent a sournoisement apportés dans votre environnement naturel !

Quel progrès ! Le râteau, la pelle et la brouette sont devenus inutiles, les végétaux indésirables s'envolent joyeusement vers d'autres lieux : la rue, le jardin d'à côté, la prairie ou le champ voisins...

Le ronflement lancinant de ces machines est de loin le plus envahissant de tous les bruits qui perturbent le calme de nos jardins. Il agresse nos oreilles avec persistance tandis qu'on imagine le jardinier avec son moteur sur le dos, son casque sur les oreilles, poursuivant sans relâche les feuilles imprudentes qui gâchent son paysage.



Ne pourrait-on imaginer un règlement communal qui limiterait quelque peu l'usage de ces engins ? Ou les interdirait au profit des souffleurs électriques ?

Ou encore, la Commune pourrait-elle fournir des casques protecteurs aux malheureux Lasnois dont les oreilles meurtries ne supportent plus le concert du soufflage ? Rien n'empêche de rêver...

Denise Morissens

Le Réseau Wallonie Nature

La nature partout par tous !



RÉSEAU WALLONIE NATURE

Un projet ambitieux dans lequel la gestion intégrée des cours d'eau et la restauration des zones humides trouvent une place.

À côté du levier de la législation (Loi sur la Conservation de la Nature, CoDT...) et des outils de protection/gestion à grande échelle (Parcs naturels, Natura 2000, projets Life, fauchage tardif le long des routes, ex-combles et clochers, Plan Maya, PCDN...), la Wallonie préconise une approche complémentaire pour protéger et développer la biodiversité : le Réseau Wallonie Nature. Certes moins connu, mais tout aussi utile dans une perspective de développement durable.

Ce programme est coordonné par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) et le Département du Développement (DD-

Direction de la Communication en Ressources naturelles, Environnement et Agriculture : CREA) au sein du SPW. Il identifie, progressivement, les multiples actions que peuvent réaliser les citoyens, divers secteurs d'activités et diverses administrations publiques au travers de leurs engagements et de leur travail au quotidien.

« La Nature partout et par tous ! » est le slogan du Réseau Wallonie Nature, qui vise à fédérer les actions en cours et les nouvelles démarches favorables à la biodiversité, en particulier dans les zones plus « ordinaires » dans lesquelles la nature a souvent des difficultés à trouver sa place au cœur de l'activité humaine.

Voir <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reseau-wallonie-nature.html?IDC=5929>



Les chemins et sentiers de Lasne (26)

D'où viennent nos chemins ? Le site Sentiers.be nous donne des éléments de réponse.

Si on se réfère à la définition du dictionnaire, les chemins et sentiers sont qualifiés de « vicinaux » lorsqu'ils mettent en communication des villages entre eux. Leur origine est si ancienne qu'elle échappe à la mémoire des hommes. C'est probablement lorsque les premiers groupements humains sont apparus que les individus se sont trouvés des besoins communs et qu'ils ont tracé des voies pour aller chercher de l'eau, du bois, pour aller aux champs, etc.

Le **néolithique** (5000 à 2500 avant J.-C.) va marquer une révolution dans le mode de vie humain avec l'apparition de la sédentarité et de l'agriculture. C'est à cette époque que remonte le tracé du réseau de base de la plupart des chemins ruraux.

Quand, en 58 avant J.-C., **César** arriva en Gaule, notamment en « Belgica Prima », il fit construire un important réseau de communications routières dans des buts stratégique et commercial. Ces chaussées romaines reliaient les agglomérations urbaines entre elles et certaines reprenaient le tracé des anciennes voies gauloises. Au réseau de chemins en étoile datant du néolithique va alors se substituer une trame régulière et parfois même orthogonale résultant de la division des terres en « centuriations »¹.

L'évolution des chemins et sentiers était intimement liée à la forme des parcelles agricoles et donc au développement de l'agriculture.

Au **Moyen-Age**, à côté de ce qui subsiste de l'œuvre routière romaine va apparaître un nombre considérable de petits chemins de terre ne répondant qu'à la seule logique de desservir un lieu de proximité.

A la **fin du XVIIIème** siècle, le réseau de communication est constitué d'une juxtaposition de petits réseaux rayonnant autour des villes les plus importantes. De cette période, datent les cartes topographiques des Pays-Bas autrichiens dressées par le général **de FERRARIS** (1777). Ces cartes reprennent notamment les tracés des anciens chemins empierrés ou pavés.

Après la **révolution de 1830**, la Belgique va engager un vaste plan de développement des réseaux de communication. Les communes vont alors améliorer les chemins vicinaux jusque là négligés.

Le **10 avril 1841**, la loi sur la voirie vicinale est créée. Ce fut le point de départ de l'établissement de notre réseau de chemins et sentiers. Cette loi va ordonner la délimitation et le recensement des chemins ainsi que leur inscription dans un atlas.

N° à l'Atlas	A	B	C	D	E	F
1	0	OHAIN				
2	0	OHAIN				
3	1	COUTURE-ST-GERMAIN		Grand Chemin	entre l'avenue de la Chimie et la rue de la Lasne	3 m 50
4	2	LASNE-CHAPELLE		Grand Chemin (Ø : ch. du Ry déployé)	entre la rue de Céroux et la route de Beaumont	2 m 50
5	2	OHAIN		Vieux Chemin de Wavre (Ø : ch. de Wavre)	entre la rue de Montensart et la Chapelle Robert	3 m 50 (Ø : 5,50 m)
6	3	COUTURE-ST-GERMAIN		FOND ASNY	entre le chemin des Catouriaux et la route des Marrières	3 m ensuite 6 m 60 (Ø : 6 m)
7	5	PLANCENOIT		(Ø : rue Del Bachée puis rue du Loup)	entre le croisement rue de la Croix Roland, rue du Village et la rue de la Chapelle Robert	1 m à 1 m 20
8	6	OHAIN		chemin des Catouriaux (Ø : id.)	entre la route de la Belle Alliance et la chaussée de Charbon	3 m (Ø : 5,00 m)
9	7	MARANSART		(Ø : ch. de Wavre)	entre la chaussée de Louvain et la route de la Marache	4 m (Ø : 6,61 m)
10	7,1	LASNE-CHAPELLE		(Ø : ch. de Clopveau)	entre la route de l'Etat et la rue du Poteau	(Ø : 4,90 m)
11	7,2	LASNE-CHAPELLE		rue du Vina Monument (Ø : ch. de Clopveau / rue du Vallon (Ø : ch. des Marrières / rue du Vallon (Ø : ch. des Marrières)	prolongation du ch. 42 (Ø) jusqu'à la rue de Pichermont	4 m (Ø : 5,50 m)
12	8	OHAIN		rue à la Croix (Ø : ch. de la Brigette)	entre rue de Genval et la rue de Bois Paris	2 m 50 à 3 m (Ø : 5,50 m)
13	9	COUTURE-ST-GERMAIN		chemin du Bois des Fougères (Ø : ch. du Grand Chemin)	entre la rue de l'Abbaye et la route de l'Etat	6 m sur asphalte, puis 3 m
14	9	OHAIN		(Ø : ch. de la Marache)	entre la route de Ohain et le chemin des Hayes	4 m sur 100 m ensuite 2 m
15	9	PLANCENOIT		(Ø : ch. de Sotoban)	Chaussée de Charleroi - route de la Marache	3 m (Ø : 3,30 m)
16	11	OHAIN		(Ø : ch. de Chaudri)	prolonge le ch. de Chaudri, du ch. du Moulin jusqu'au Semaux	4 m 80 (Ø : 3,30 m)
17	12	COUTURE-ST-GERMAIN		(Ø : ch. du Chêne aux Carbois)	entre la rue du Chêne aux Carbois et la route d'Apwiers	environ 3 m (Ø : 3,30 m)
18	12	LASNE-CHAPELLE		(Ø : ch. du Meunier (Ø : id.))	à l'est du Grand Chemin, se prolonge sur Ceroux-Mousty	3 m (Ø : 3,30 m)
19	12	MARANSART		rue Saint Roch (Ø : rue à l'eau)	part de la rue de Colinet et se raccorde au chemin n° 13 (Mat)	3 m (Ø : 4,40 m)
20	12	OHAIN		(Ø : ch. du tout)	entre la route de Genval et la rue du Ry Beau Ry	3 m 50 (Ø : 3,30 m)
21	12	PLANCENOIT		rue Mathy (prolongement de la rue)	entre rue Mathy et ruisseau des Brous	1 m (Ø : 3,30 m)
22	13	COUTURE-ST-GERMAIN		(Ø : ch. des Vallées de Wavre)	prolonge la rue Haute et rejoint le ch. 3 (Co) près de la rue Chêne	7 m (Ø : 3,30 m)
23	13	LASNE-CHAPELLE		(Ø : ch. de la Musière (Ø : id.))	entre la route d'Otignies et le Grand Chemin	3,0 m jusqu'au montage de
24	13	MARANSART		rue des Massennes (Ø : id.)	entre rue de Colinet et chemin de la Garde de Dieu, embranche	2 m 50 (Ø : 4,40 m)
25	14	PLANCENOIT		(Ø : ch. Jean Baptiste Adam (Ø : id.))	entre la rue La Haut et la rue du Moulin	(Ø : 3,65 m)
26	15	OHAIN		rue Croûlé (Ø : rue douchamps)	entre la route de Genval et la route de Renpont	(Ø : 3,30 m)
27	15	PLANCENOIT		(Ø : ch. de la rue Lahaie (Ø : sent. de la Cure)	entre la rue du Moulin et la ferme du Chantelot	1 m 50 (Ø : 1,65)
28	16	COUTURE-ST-GERMAIN		(Ø : ch. de la Cure (Ø : rue de la Cure)	de et à la rue du Village	3 m à 3 m 50 (Ø : 3,30 m)
29	16	MARANSART		(Ø : ch. de la Garde de Dieu (Ø : rue de la Cure)	entre la route de l'Etat et le chemin des Massennes (n° 13)	4 m 60 (Ø : 4,90 m)
30	16	PLANCENOIT		(Ø : sent. de Long Broux)	le long du ruisseau des Brous - domaine CIBB	1 m 50 (Ø : 1,65 m)
31	17	LASNE-CHAPELLE		(Ø : ch. du Bassin du Carlin (Ø : id.))	de la place de Renval au Grand Chemin	3,0 m (Ø : 3,30 m)
32	17	PLANCENOIT		(Ø : sent. du Vieux Manant)	entre la rue de la Maison du Roi et la rue Mathy	(Ø : 3,65 m)

Elle va mettre en place des procédures précises pour la création, la suppression et le déplacement des chemins et sentiers. Elle va également astreindre les communes à veiller à l'entretien de la petite voirie et prévoir l'octroi de subsides pour les réparations de celle-ci.

C'est sur cet **atlas de 1841** que nous nous basons encore actuellement pour défendre nos sentiers et c'est de cet atlas qu'est issu notre liste des chemins et sentiers de Lasne. Un extrait est reproduit ci-dessus.

On y retrouve pour chaque sentier/chemin : son numéro, son village, son nom, sa localisation et sa largeur moyenne. Vous pouvez trouver le document complet sur notre site internet à l'adresse : http://www.lasne-nature.be/ln/images/pdf/Liste_sentiers.pdf

Philippe Dewael

¹ La « centuriation » est une division des terres en lots carrés ou rectangulaires de superficies à peu près égales

Mars 2019 Mars 2019 Mars 2019



C'est la période qui pousse nos Batraciens à se déplacer vers leurs étangs de ponte... à leurs risques et périls !

Malgré nos efforts des centaines d'entre eux se feront écraser par les voitures, alors qu'ils n'étaient parfois qu'à quelques mètres de l'eau.

Que dire alors de l'hécatombe si nous n'étions pas sur le terrain pour les protéger ! Mais nous ne pouvons pas être partout, tout le temps.



Vous qui voulez faire quelque chose pour la Nature rejoignez-nous ce printemps 2019, nous serons alors plus nombreux et donc plus efficaces.

Renseignez-vous à batraciens@lasne-nature.be nous vous expliquerons tout et vous choisirez comment vous voulez protéger cette prochaine migration.

Au nom des Batraciens, merci déjà.

N.M. Cellule Batraciens



Ecrevisses exotiques en Dyle-Gette : appel à témoignages !

Avant le XXe siècle, nos étangs et rivières ne connaissaient pas d'autres écrevisses que l'écrevisse à pieds rouges *Astacus astacus*. Favorisées par les introductions humaines, l'écrevisse signal de Californie *Pacifastacus leniusculus*, l'écrevisse américaine *Orconectes limosus*, l'écrevisse turque *Astacus leptodactylus* et l'écrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii*, s'imposent de plus en plus dans nos eaux douces.

Les écrevisses exotiques

L'Aphanomycose, appelée plus communément « peste de l'écrevisse », est une maladie originaire d'Amérique causée par un champignon parasite. Suite à son introduction accidentelle en Italie à la fin du XIXe siècle, la maladie s'est répandue à travers le continent européen, décimant de manière foudroyante les populations d'écrevisses indigènes. Favorisées par une résistance innée à cette maladie, les écrevisses américaines ont alors été introduites en Europe afin de combler le déficit lié au déclin des écrevisses indigènes et maintenir des stocks exploitables pour la consommation humaine. Ces introductions perdureront tout au long du siècle passé, se prolongeant même jusqu'à aujourd'hui. C'est au total une dizaine d'espèces exotiques, presque exclusivement américaines, qui ont été introduites à des degrés divers en Europe. En Wallonie, 4 espèces exotiques sont recensées, en plus de l'écrevisse indigène.

Une fois introduites dans la nature, les écrevisses exotiques colonisent rapidement les milieux qui leurs sont propices en suivant le réseau hydrographique. On les retrouve dans la plupart des zones humides, eaux closes ou rivières depuis la zone à truite jusqu'à la zone à brème. La dispersion naturelle de ces espèces est d'en moyenne 1km par jour vers l'aval de la rivière, mais les écrevisses ont la capacité de remonter la rivière et même de contourner les obstacles présents au sein du lit mineur en empruntant le lit majeur du cours d'eau. Elles sont alors susceptibles d'entrer en contact avec l'écrevisse à pieds rouges, laquelle succombera rapidement suite à l'introduction de spores du champignon parasite dans le milieu. Les écrevisses exotiques possèdent aussi une fécondité plus élevée et une agressivité plus importante que l'écrevisse indigène et sont de ce fait intrinsèquement plus compétitives que l'espèce indigène.

Pour en savoir plus et notamment accéder à une clé d'identification, n'hésitez pas à consulter le lien suivant biodiversite.wallonie.be.

Appel à signalement

En préambule à de possibles actions qui seront menées dans le cadre d'un futur projet LIFE, un inventaire est en cours dans le sous-bassin de la Dyle. Les premières données 2018 ont déjà pu confirmer la présence des 4 espèces d'écrevisses exotiques... parfois malheureusement en grand nombre ! L'écrevisse indigène, non figurée, ne subsiste quant à elle plus qu'en un seul site refuge éloigné de tout réseau hydrographique. Avez-vous déjà vu ou avez-vous connaissance de la présence d'écrevisses quelque part dans le bassin (cours d'eau, étangs, ...)?

Toute donnée récente ou ancienne est intéressante pour nous permettre notamment d'orienter nos futures prospections.

Voici deux manières pour nous faire part de vos observations :

• Contact direct : Jérémie Guyon j.guyon@crdg.be 010 62 04 35 - 0487 907 767

• Portail d'encodage de la Cellule interdépartementale Espèces invasives (SPW) : <http://biodiversite.wallonie.be/encodage-invasives>

Grand merci pour votre aide !

Auteurs : Jérémie Guyon, Etienne Branquart, Adrien Latti et Olivier Antoine

Extrait de <http://www.crdg.eu/actions-2/atteintes-aux-cours-d-eau/plantes-invasives/ecrevisses-exotiques-en-dyle-gette-appel-a-temoignages>

L'écrevisse à pieds rouges (indigène)

- Originaire d'Europe occidentale et continentale ;
- Ecrevisse brunâtre ou bleutée de 15-18 cm maximum ; Reconnaissable à ses pinces granuleuses, rouges en face ventrale, mais sans taches blanches à la commissure des pinces ;
- Fréquente les rivières, lacs et étangs ;
- Demande une eau de bonne qualité et bien oxygénée ;
- Peut creuser des galeries ;
- Restreinte de nos jours à quelques dizaines de sites en Wallonie.



L'écrevisse turque

- Origine ponto-caspienne ;
- Ecrevisse plutôt claire de 15-20 cm. Ses pinces sont étroites et allongées et sont claires aussi en face ventrale. Ne présente pas d'ergots sur l'article précèdent les pinces. Répandue et relativement commune en Wallonie ;
- Fréquente les eaux plutôt calmes (étangs, lacs) ;
- Tolère les eaux modérément polluées et saumâtres ;
- Ne creuse pas de galeries (ou très peu).



L'écrevisse américaine

- Origine nord-américaine ;
- Petite écrevisse brunâtre de 12 cm maximum, facilement reconnaissable aux taches rouges qui ornent son abdomen. Répandue partout en Wallonie ;
- Fréquente les plans d'eau et les rivières relativement profondes ;
- Espèce peu exigeante tolérant les eaux polluées.



L'écrevisse de Californie

- Origine nord-américaine ;
- Ecrevisse brunâtre de 20 cm maximum, reconnaissable à ses taches blanches ou bleutées à la commissure des pinces. Très commune au sud du sillon Sambre et Meuse ; très peu présente au nord de ce dernier.
- Fréquente les zones humides depuis les ruisseaux jusqu'aux plans d'eau ;
- Requiert comme l'écrevisse indigène une eau de bonne qualité et bien oxygénée ;
- Peut creuser des galeries.



L'écrevisse de Louisiane

- Origine nord-américaine, aujourd'hui la plus répandue dans le monde ;
- Ecrevisse rougeâtre de 15 cm maximum. Très reconnaissable aux excroissances rouges présentes sur ses pinces. Présente localement en Wallonie ;
- Fréquente les eaux stagnantes, turbides et peu profondes (marais et étangs) ;
- Très tolérante aux eaux polluées et aux habitats dégradés ;
- Creuse de longues galeries (jusqu'à 2 mètres) qui provoquent des affaissements de berges.



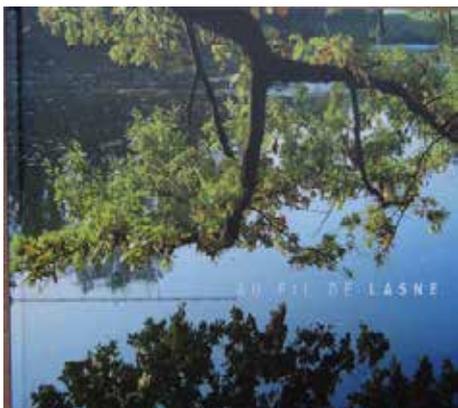


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 4,20 €.

CARTE IGN au 1/10000
«210 km DE PROMENADES À LASNE»
édition 2017

Prix : 9,00 € + frais d'expédition de 1,68 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,52 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,84 €.



Nos semences

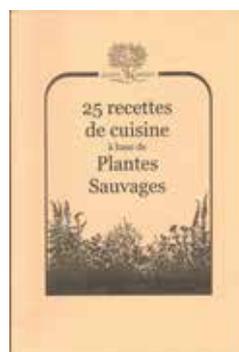
Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,68 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,68 €.

Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

TOPO-GUIDE N° 3
« 10 BALADES INÉDITES à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,52 €.

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 4.20 €.



Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

NICHOIR pour passereaux du genre Mésange : 12 €



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos tabliers

TABLIER DE JARDIN

tablier en coton avec 2 grandes poches, modèle ajustable à chaque taille : 28 € à enlever au siège de Lasne Nature.



Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

POURQUOI VOUS FAIRE MEMBRE DE LASNE NATURE ?

Parce que l'organisation de conférences et autres événements tels que la campagne annuelle de protection des batraciens, l'édition trimestrielle d'un bulletin en couleur sans une seule publicité et en toute indépendance, le suivi des enquêtes publiques et des problèmes environnementaux, l'entretien de nos réserves naturelles, le suivi du balisage et de l'état des chemins et sentiers de Lasne, la défense de la mobilité douce, la maintenance d'un site web, etc. ne pourraient avoir lieu sans votre soutien, c'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre en devenant membre de notre association dès aujourd'hui...

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et de distribuer régulièrement ce bulletin dans toutes les habitations de Lasne.

N'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



AGENDA

DECEMBRE 2018

Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Pas de réunion mensuelle de Lasne Nature en décembre

Nous souhaitons une excellente année 2019 à tous nos lecteurs

JANVIER 2019

Dim 13 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h au Centre Sportif de Maransart, 11, rue de Colinet. Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.

Sam 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 31 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

FEVRIER 2019

Dim 17 **Promenade nature «Les arbres en hiver»** guidée par Renaud Delfosse. Départ à 10 h du parking d'Aywiers, route de l'Etat à 1380 Lasne. Durée estimée à 2 h 30. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 27 64.

Sam 23 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

MARS 2019 (provisoire)

Sam 23 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.

Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Epine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWael : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : **secretariat@lasne-nature.be**

Site internet : www.lasne-nature.be



Lasne Nature

Compte en banque : POUR LES COTISATIONS, POUR NOTRE BOUTIQUE, POUR LA FACTURATION

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 115

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	A	P	I	C	U	L	T	E	U	R
2	S	I	B	E	R	I	E	N	N	E
3	T	A	I	N		A	T	T	I	S
4	R	U	D	E	N	T	U	R	E	S
5	O	L	E		E	R	S	E		E
6	N	E	M	S		I		R	A	M
7	O	S		A	I	S	E		M	E
8	M		F	I	L		N	O	E	L
9	I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
10	E		T	E	T	E		E	E	E

GRILLE N° 116

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Champignon parasite sans pied. 2. Dame de fer. 3. Ramassée après la moisson – Peut recevoir des marcheurs par temps froid. 4. Personne ne les a jamais vus – Pronom ou déterminant. 5. Satellite galiléen – Zone de transition. 6. Tous ses soldats sont morts – Vent léger – Série de coups. 7. Affirmées comme fausses – Attirance. 8. Manger à sa fin – Poisson marin – Va au plus proche. 9. Concerne les relations entre les notes – Évoque le perroquet. 10. Son système nerveux est situé au-dessus du système digestif.

VERTICALEMENT

1. Astucieuse araignée. 2. Brouille – Produit du pays de Herve. 3. Phosphate de calcium – Réunit les exclus. 4. Poisson d'aquarium – A de beaux bois. 5. Hardis – Certains le demandent à la Belgique. 6. Maintenant à jeter – Tellement. 7. Vois à Marseille – Laisser quelqu'un loin derrière soi. 8. On a exagéré le nombre de leurs membres – Tiers de citron. 9. Petit-fils d'Abraham – Ses habitants ont une vie sociale développée. 10. Temps de détente.



La nature de décembre à février

La salamandre tachetée



En février, la **salamandre tachetée** (*Salamandra salamandra*) va sortir de sous une souche où elle a passé plusieurs mois d'hivernage. Cet amphibien, que l'on pourrait confondre avec un lézard (reptile), est caractérisé par son corps noir luisant sur lequel des taches ou des rayures jaunes le rendent bien identifiable. Il possède des glandes situées de chaque côté de la tête, lesquelles sécrètent une substance irritante pour les prédateurs. La salamandre se nourrit de vers, limaces et insectes, et est à ce titre, la bienvenue dans nos jardins. Elle peut vivre 20 ans.

Les lichens



Durant l'hiver, la végétation ne présente pas ses plus beaux atours. C'est l'occasion de regarder de plus près les lichens qui recouvrent l'écorce d'un tronc, d'une branche ou encore une pierre sèche. Savez-vous que les lichens sont le fruit de l'union d'un champignon et d'une algue, et ce depuis des millions d'années? Ce phénomène symbiotique est parfait et rend cet organisme capable de reviviscence, autrement dit capable de reprendre vie en présence d'humidité, après avoir été desséché. On compte plus de 3 000 espèces de lichens en Europe. Ils sont sensibles à la pollution, et c'est pourquoi ils sont utilisés comme



indicateurs du degré de pollution de l'air. Il est déterminé en fonction des espèces de lichens trouvées en un lieu, les moins résistantes n'étant pas présentes.

Le pic épeiche



Les arbres dénudés nous donnent l'occasion de voir le **pic épeiche** (*Dendrocopos major*) à l'ouvrage. C'est probablement le bruit du martèlement de l'écorce avec son puissant bec qui aura attiré notre attention. Accroché par ses griffes et appuyé sur la queue il perce l'écorce à la recherche de larves xylophages. Ventre blanc, dos noir avec des taches blanches, croupion rouge et bande rouge à la nuque pour



le mâle, cet oiseau a la taille du merle noir. Il va s'envoler avec son cri sonore « kik kikkiki ».

L'hermine



L'**hermine** (*Mustela erminea*) a revêtu son manteau blanc. Ce petit mammifère carnivore aux yeux en boutons de bottine, dont la taille peut dépasser 40 cm (queue comprise) change de livrée en hiver. Durant la « belle saison », le dos est de couleur brun beige et le ventre blanc crème. Seul le bout de la queue reste noire en tout temps. Ne la confondez pas avec sa cousine la **belette** (*Mustela*



nivalis) qui est de plus petite taille (30 cm queue comprise). L'hermine est active tout l'hiver, à la recherche de nourriture composée de campagnols et d'autres petits mammifères pouvant aller jusqu'à ceux de la taille d'un petit lapin.

